



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
CENTRE INTERCOMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**

**La Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur et Coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
KACHOU Fatiha	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 05/06/2025

**La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC**

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



COEUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
CENTRE INTERCOMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe**

La Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur et Coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
CAMPGUIHEM Thérèse	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
FINATO Corine	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
COURTADE Sandrine	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
DAURIAC Jeanine	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	4	0	4
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	4	0	4

**Article 3 :** Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 05/06/2025

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



COEUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
CENTRE INTERCOMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025  
au grade d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe**

La Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur et Coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1** : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
GILARD Véronique	Agent social	
FORT Nadine	Agent social	
HEULIN Pascale	Agent social	
ADELIN Véronique	Agent social	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	4	0	4
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	4	0	4

**Article 3** : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 05/06/2025

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>